



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

qualité

Question écrite n° 56043

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le traitement des eaux thermales. Aujourd'hui l'utilisation d'un procédé par ultraviolet pour la stérilisation de l'eau est devenu un des standards du traitement antibactérien des eaux, en particulier dans le domaine de la potabilisation. Procédé écologique et naturel, ce traitement des eaux n'est pas autorisé pour les eaux thermales. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend modifier la réglementation sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56043

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 717